

QUOI DE NEUF ?

Robot désherbeur de fossés

Une des actions du GIEE est la recherche de solution au désherbage chimique des fossés de Foin de Crau.

La Chambre d'agriculture a réfléchi à la conception d'un robot autonome.

Le robot intelligent a un GPS intégré, il reconnaît les obstacles grâce à un système de vision, utilise de l'IA et du laser balayeur pour la destruction du collet des mauvaises herbes.

Il est programmé sur une plateforme web dans lequel on y ajoute le linéaire de canaux via une couche SIG. Il n'est normalement pas possible d'avoir de système de dérivation car il suit un cheminement.

Ce robot sera testé précisément chez un membre du GIEE pendant la saison d'irrigation 2024, mais des ajustements seront faits en le testant sur des fossés ayant des caractéristiques différentes (profondeur, largeur...).

Une évaluation de la destruction de la végétation et de la repousse sera également réalisée par la Chambre d'agriculture.



OUGC nappe de Crau

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
22 avenue Henri Pontier - 13626 Aix en Provence Cedex 1



Lauriane MOREL

Animatrice OUGC nappe de Crau

Tel : 06 30 51 44 09 - Fax : 04 42 23 81 08

Mail : l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

oug-crau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Site internet : www.oug13.fr

Agenda

Dates importantes

- **Mai 2024** : autorisation de prélèvement et validation du plan de répartition de l'OUGC
- **31/05 au 2/06/2024** : Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle
- **14/06/2024** : Restitution du projet classe « Eau des Villes – Eau des Champs » à Caphan
- **21/06/2024** : Visite chez M. Gallon à Mas Thibert : martelières automatiques et robot
- **23/06/2024** : Evènement fin GIEE Eau'Top
- **15/06/2024** : Bilan intermédiaire de l'OUGC
- **Automne 2024** : journées de permanence : utilisation du logiciel Iry'Qua
- **Automne 2024** : formation irrigation gravitaire (MAEC)

L'OUGC rassemble tous les irrigants de la nappe de Crau, « Les Echos » est aussi votre bulletin.

N'hésitez pas à nous faire part de vos actualités ou de vos témoignages

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
L'Union Européenne

Les Echos de l'OUGC

Bulletin d'informations de l'OUGC nappe de Crau

Mai 2024 N°20



EDITO



Patrick LEVEQUE
Elu référent

« Il ne suffit pas d'inventer des martelières connectées à son smartphone, des capteurs de bout de parcelle, pour être certain que tout fonctionne, il faut expérimenter, c'est chose faite, avec la ferme pilote sur Mas Thibert.

L'OUGC vient de se doter d'un nouveau logiciel, IRYQUA, plus réactif que le précédent, il va favoriser une gestion administrative plus rapide de l'ensemble des tâches. En plus, une application smartphone permettra à l'avenir de déclarer ses prélèvements avec beaucoup plus de facilités.

Eau des villes eau des champs, une belle initiative pour renforcer la culture de l'eau. Ce projet multipartenaires a pour but de sensibiliser et de faire comprendre le cheminement, entre le robinet, la nappe et la Durance. En associant les classes primaires des villages avoisinants, cette action prépare l'avenir.

La fête d'EAU'TOP dimanche 23 juin 2024, un rendu du travail du GIEE. Au programme, présentations des innovations en matière d'irrigation, de désherbage mécanique, et une belle balade de 5 kms à la découverte des canaux, de l'irrigation gravitaire et de la botanique des prairies de Crau. »

Attention nouveau décret : quelques changements



Article 7 du Décret n°2021-795 du 23 juin 2021, l'article R*214-31-3 du code de l'environnement en vigueur depuis le 25 juin 2021

Alinéa IX : "L'organisme unique de gestion collective transmet chaque année au préfet, **avant le mois de décembre**, un bilan de la campagne d'irrigation et de la mise en œuvre du plan annuel de répartition en vue d'une présentation pour avis aux CODERST. Ces avis sont pris en compte dans l'élaboration du plan annuel suivant".

Cela implique que l'OUGC vous enverra les demandes de volumes début septembre pour le bilan de l'année 2024.

Et c'est le plan de répartition qui est transmis au préfet "pour information aux CODERST (alinéa IV)". "L'approbation du plan par le préfet intervient dans un délai de trois mois après sa réception en préfecture. **Avant le 31 janvier n+1.**

Autre changement : **la Préfecture n'envoie plus l'autorisation individuelle :**

« Le plan annuel de répartition est publié, lorsqu'il existe sur le **site internet de l'OUGC** ».

« **L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par période** ».

Capteur de bout de parcelle – Martelières automatiques



Ferme pilote à Mas Thibert pour tester un capteur de bout de parcelle couplé à une martelière automatique, réglée en ouverture.

Une fois que l'eau arrive au capteur, cela envoie une information d'ouverture à la martelière. L'agriculteur reçoit la notification sur son Smartphone. Ce système permet de limiter les déplacements, d'améliorer le travail des agriculteurs et d'automatiser des irrigations de nuit. De même, si le capteur est bien positionné, cela peut engendrer des économies d'eau. Le capteur de bout de parcelle peut être utilisé seul également. L'exploitant a équipé deux sites de son exploitation.

Rdv **le 21 juin 2024** à partir de 9h pour une visite avec une présentation des martelières automatiques.

Pour recevoir le bulletin de l'OUGC directement chez vous, merci de communiquer votre adresse mail à : l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

ACTIONS MENEES

Nouveau logiciel de gestion des prélèvements

Comme mentionné dans le précédent bulletin, l'OUGC a récemment acquis un nouveau logiciel de gestion des prélèvements d'eau : **iryQua**. Parmi ses fonctionnalités, on compte **les déclarations intermédiaires et annuelles des volumes consommés**, la **cartographie** des points de prélèvement, ainsi que **le suivi de l'historique** des prélèvements.

L'objectif principal est de permettre aux irrigants **d'effectuer leurs déclarations directement via la plateforme, éliminant ainsi le besoin de remplir des formulaires papier et d'envoyer des documents par voie postale**. Cette démarche vise également à offrir à chacun la possibilité de suivre ses consommations, ses volumes autorisés et ses points de prélèvement de manière centralisée. A terme, toutes ces informations seront facilement accessibles aux irrigants depuis leur espace personnel.

En **avril 2024**, tous les dossiers des irrigants ainsi que les points de prélèvement correspondants ont été intégrés au logiciel, avec la collaboration de l'Agence de l'Eau.

Comme chaque année en mai et juin, le bilan intermédiaire des volumes consommés débute à la réception de ce courrier. Pour ce premier bilan, la procédure se fait encore sur support papier. Les **tableaux de déclaration reçus avec ce bulletin** diffèrent légèrement de ceux habituellement utilisés, car ils ont été générés depuis le logiciel. Les informations à entrer sont les mêmes que précédemment :

- Vérification des informations administratives
- Signalement des changements ou incidents sur les compteurs ou les forages et les puits
- Déclaration des volumes consommés en 2024 (saisie d'index ou estimation)
- Déclaration des usages (type de culture et surface)

Pour ce bilan intermédiaire, la saisie des volumes déclarés dans le logiciel sera effectuée par la **Chambre d'agriculture** à partir des envois postaux ou des scans réalisés par les irrigants. Cette étape représentera également une opportunité de rectifier toute erreur potentielle dans les dossiers ou de signaler toute anomalie du logiciel.

Cependant, l'objectif est que la **déclaration annuelle d'octobre 2024** soit effectuée directement par les irrigants via le logiciel. D'ici là, des **comptes utilisateurs** seront créés et chaque individu pourra accéder à son dossier depuis un ordinateur ou l'application mobile.



Logo du logiciel

En bref

Application mobile : en cours de test

Une future mise à jour de l'application mobile IryQua introduira **un nouveau portail utilisateur**. Il est conçu pour être plus intuitif et facile à utiliser. A terme, ce portail permettra aux irrigants d'y **saisir directement leurs volumes**, éliminant ainsi le besoin de déclarations papier et d'envois postaux.

Cette **application est actuellement en phase de test** par quatre agriculteurs de l'OUGC qui se sont portés volontaires. Leurs **retours utilisateurs** seront intégrés à la version finale qui devrait être disponible pour le bilan annuel en **octobre 2024**.

Création de forage agricole

Toute création de forage agricole est soumise à autorisation Loi sur l'Eau. Il est obligatoire de remplir le dossier d'incidence, via le lien internet ci-dessous : https://demarches.service-public.fr/pro_madematrice/DIOTA/demarche?execution=e1s1

Les services de la Police de l'Eau vous donneront un avis dans un délai de 2 mois. **Sans autorisation de la Police de l'Eau, il est interdit de réaliser le forage.**

La Chambre d'agriculture peut vous accompagner dans l'élaboration des documents demandés par la Préfecture : l'étude d'incidence de l'ouvrage agricole sur la ressource en eau et les autres usages et la réalisation d'une étude d'évaluation d'incidence Natura 2000 si vous êtes dans un site Natura 2000.

Eau des Villes- Eau des Champs



Une démarche citoyenne pour comprendre l'eau d'ici et proposer des actions pour demain.

L'ACCM en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le CPIE du Pays d'Arles, Autrement Dit et le collectif de Riverains de Pont de Crau mènent un projet de pour renforcer la culture de l'eau sur le territoire de la Haute Crau.

Objectif : débattre, s'exprimer et réfléchir avec les élus, les citoyens, le monde agricole et les gestionnaires de canaux aux actions à mettre en œuvre sur le territoire de la Haute Crau.

Après l'élaboration d'un comité citoyen composé de volontaires, deux Rand'Eau ont eu lieu avec pour thématique : du robinet à la nappe et de la nappe à la Durance.

En parallèle, sont réalisés des projets classes avec les écoles primaires des hameaux de Caphan, Moulès et Raphèleles-Arles, tels que : enquête autour de l'eau, interviews d'agriculteurs et une démarche expérimentale. La restitution du travail réalisé par l'ensemble des classes aura lieu le 14 juin 2024 à l'école de Caphan.

Différentes thématiques sont ressorties des randonnées, et seront déclinées en action lors des ateliers débats. La finalité du travail est de proposer un programme d'action à proposer aux collectivités avec une mise en œuvre à court et moyen terme. Ces fiches action seront écrites en juillet afin de laisser le temps aux collectivités de délibérer sur ce projet en fin d'année 2024.

La restitution du projet avec les élus, le groupe citoyens et l'ensemble des partenaires **aura lieu le 12 septembre**.

Fête du GIEE Eau'Top : le 23 juin 2024

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation de la Haute Crau, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, organise la Fête du GIEE Eau'Top, un événement dédié à l'agriculture durable du territoire de la Haute Crau. Le GIEE Eau'Top, composé de 6 agriculteurs, s'inscrit dans une démarche de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) axée sur 4 principaux axes : environnemental, social, économique et territorial. Ce projet innovant vise notamment l'optimisation de l'irrigation gravitaire (avec un projet d'automatisation des martellières), la sensibilisation à la Haute Valeur Environnementale, à la qualité de l'eau, ainsi que la réflexion autour d'outils de désherbage mécanique respectueux de l'environnement.

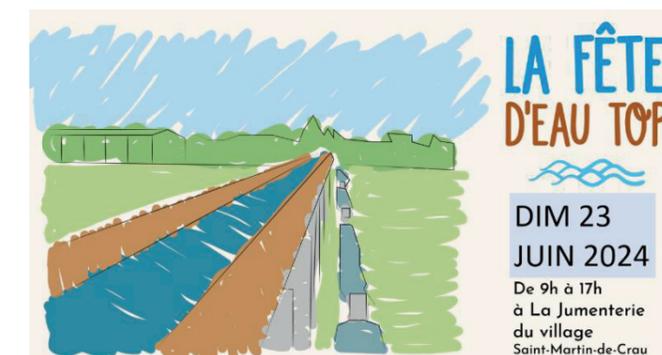
Au programme de cette journée :

Une randonnée de 5 km entre les deux canaux d'irrigation emblématiques afin de découvrir le fonctionnement des canaux et l'occasion de discuter des enjeux autour de l'irrigation gravitaire, de la ressource en eau, de l'alimentation de la nappe et du travail des agriculteurs.

Présentation de vieux tracteurs, rendus du GIEE, marchés de producteurs et repas à base de produits locaux.

Enfin, une démonstration de martellière automatique et du robot désherbeur sera réalisée.

Pour finir, une botaniste vous emmènera à la découverte de la composition floristique des prairies de Foin de Crau.



L'inscription est obligatoire : 20 € la journée avec le repas, contact : bulletin de réservation et règlement auprès de Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09 ou l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr.